

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE
ET DE L'ÉNERGIE

Direction Générale de l'Aviation Civile

DIRECTION DE LA SECURITE DE L'AVIATION CIVILE

Membre de l'Union Européenne
(A Member of the European Union)

**CERTIFICAT D'AGREMENT
D'ORGANISME DE MAINTENANCE**

(MAINTENANCE ORGANISATION APPROVAL CERTIFICATE)

FR.145.0679

Conformément au règlement (CE) n° 216/2008 du Parlement Européen et du Conseil et au règlement (CE) n°2042/2003 de la Commission actuellement en vigueur, et dans le respect des conditions énoncées ci-dessous, la Direction Générale de l'Aviation Civile certifie :

(Pursuant to Regulation (EC) No 216/2008 of the European Parliament and of the Council and to Commission Regulation (EC) No 2042/2003 for the time being in force and subject to the conditions specified below, the Direction Générale de l'Aviation Civile hereby certifies:)

A&T AEROSPACE
Avenue des Martyrs de la résistance
33127 MARTIGNAS SUR JALLE
Site(s) d'entretien en base / Base Maintenance location(s):
MARTIGNAS SUR JALLE (33127)

comme organisme de maintenance conformément à l'annexe II (Partie 145), section A, du règlement (CE) n° 2042/2003, agréé pour entretenir les produits, pièces et équipements énumérés dans le domaine d'agrément joint et délivrer les certificats correspondants de remise en service en utilisant la référence ci-dessus.

(as a maintenance organisation in compliance with section A of Annex II (Part-145) of Regulation (EC) No 2042/2003 approved to maintain the products, parts and appliances listed in the attached approval schedule and issue related certificates of release to service using the above reference.)

CONDITIONS :

1. Le présent agrément est limité au domaine spécifié dans la section « domaine d'activité » du manuel des spécifications approuvé de l'organisme de maintenance visé à l'annexe II (Partie 145), section A du règlement (CE) n° 2042/2003.
(This approval is limited to that specified in the scope of work section of the approved maintenance organisation exposition as referred to in Annex II (Part-145), section A of Regulation (EC) No 2042/2003)
2. Le présent agrément exige de respecter les procédures définies dans le manuel des spécifications approuvé de l'organisme de maintenance.
(This approval requires compliance with the procedures specified in the approved maintenance organisation exposition)
3. Le présent agrément est valable tant que l'organisme de maintenance agréé respecte les dispositions de l'annexe II (Partie 145) du règlement (CE) n° 2042/2003.
(This approval is valid whilst the approved maintenance organisation remains in compliance with Annex II (Part-145) of Regulation (EC) No 2042/2003.)
4. Sous réserve du respect des conditions énoncées ci-dessus, la durée de validité du présent agrément est illimitée, sauf si l'agrément a auparavant été rendu, remplacé, suspendu ou retiré.
(Subject to compliance with the foregoing conditions, this approval shall remain valid for an unlimited duration unless the approval has previously been surrendered, superseded, suspended or revoked)

Date de délivrance initiale : 18 juillet 2014
(Date of original issue)

Date de la présente révision :
(Date of this revision)

N° de révision :
(Revision No.)

Pour le Ministre chargé de l'Aviation Civile,
Le chargé de supervision de la Maintenance
Transport Public



DOMAINE D'AGREMENT DE L'ORGANISME DE MAINTENANCE
(MAINTENANCE ORGANISATION APPROVAL SCHEDULE)

FR.145.0679

A&T AEROSPACE

CLASSE (CLASS)	CATEGORIE (RATING)	LIMITATION (LIMITATION)
ELÉMENTS AUTRES QUE MOTEURS OU APUS COMPLETS (COMPONENTS OTHER THAN COMPLETE ENGINES OR APUS)	C8 Commandes de vol (Flight Controls)	Voir le Chapitre 1.9 du manuel des spécifications approuvé de l'organisme de maintenance et la liste de capacité associée. (Refer to Chapter 1.9 of the approved Maintenance Organisation Exposition and to the associated capability list.)

Ce domaine d'agrément est limité aux produits, pièce et équipements et aux activités figurant dans la section « domaine d'activité » du manuel des spécifications approuvé de l'organisme de maintenance.

(This approval schedule is limited to those products, parts and appliances and to the activities specified in the scope of work section of the approved Maintenance Organisation Exposition)

Référence du manuel des spécifications de l'organisme de maintenance : MOE, Indice A, du 10/07/2014
(Maintenance Organisation Exposition reference:)
(et révisions ultérieures approuvées)
(and later approved revisions)

Date de délivrance initiale : 18 juillet 2014
(Date of original issue)

Date de la présente révision :
(Date of this revision)

N° de révision :
(Revision No:)

Pour le Ministre chargé de l'Aviation Civile,
Le chargé de supervision de la Maintenance
Transport Public

